

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt huit mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Robert BURGAUDEAU, Jean COULON, Mme Eliane FRIOUX, Adjointes – Mme Bernadette MAURIN, MM. Jean-Joseph FOUASSON, Jean-Claude MAINGUET, Hervé GALLAIS, Gilles SELLIER

Absent : M. Jacques COULON

Procurations : Jean-Paul GUITTONNEAU à Jean GAUTIER
Maximin BILLET à Robert BURGAUDEAU
Alain PENISSON à Jean-Claude MAINGUET

Le Maire ouvre la séance à 19h02.

Monsieur Hervé GALLAIS est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 29 Février 2012

Le compte rendu de la séance du 29 Février 2012, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

II – Finances

1) Approbation des Comptes de Gestion 2011

a) Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2011/ Commune tel qu'il a été présenté.

b) Port de Morin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2011/ Port de Morin tel qu'il a été présenté.

2) Approbation des Comptes Administratifs 2011

a) Commune

M. le Maire quitte la séance à 19h10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 pour, décide d'approuver le compte administratif 2011/ Commune tel qu'il a été présenté.

b) Port de Morin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 pour, décide d'approuver le compte administratif 2011/ Port de Morin tel qu'il a été présenté.

Retour de M. le Maire à 19h18.

3) Affectations de résultat 2011

a) Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver l'affectation de résultat 2011 de la commune tel qu'il a été présenté.

b) Port de Morin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver l'affectation de résultat 2011 de la commune tel qu'il a été présenté.

4) Vote des taux d'imposition 2012

Compte tenu de la conjoncture, Monsieur Jean-Claude MAINGUET, délégué aux Finances, propose de maintenir les taux actuels et propose de les mettre en délibéré :

| | |
|------------------------------|---------|
| -pour la taxe d'habitation : | 14.19 % |
| -pour le foncier bâti : | 11.61 % |
| -pour le foncier non bâti : | 32.46 % |
| -pour la CFE : | 19.73 % |

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver les nouveaux taux d'imposition 2012.

5) Approbation des Budgets Primitifs 2012

a) Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2012 de la Commune.

b) Port de Morin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2012 du Port de Morin.

c) Lotissement « Le Pré Haut »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2012 du Lotissement communal « Le Pré Haut ».

6) Subventions

a) des associations communales

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions communales, sur présentation des justificatifs demandés, présentées comme suit :

| | |
|--|------|
| 1- Société de Chasse de l'Epine | 600 |
| 2- Bibliothèque | 700 |
| 3- Sou du Marin | 100 |
| 4- UNC Section de l'Epine | 300 |
| 5- Association des Marins retraités et Inscrits Maritimes de L'Epine | 400 |
| 6- Génération music | 850 |
| 7- Club de Gym «La Salicorne» | 450 |
| 8- Fête du Port de Morin | 1500 |
| 9- Art et Loisirs Créatifs de L'Epine | 400 |
| 10 – Autour des Lettres et des Arts | 6000 |
| 11- « 3 coups sur les planches » | 600 |

| | |
|-----------------------------------|-----|
| 12 – Judo Le Randori | 500 |
| 13- Noirmoutier Véhicules Anciens | 100 |

b) des associations hors communes

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions associations hors commune, sur présentation des justificatifs demandés, présentées comme suit :

| | |
|---------------------------------|--------|
| 1- CLSH Amicale Laïque | 10 955 |
| 2- Croix d'or alcool assistance | 60 |
| 3 – Veuves civiles | 30 |
| 4- Les Médaillés Militaires | 30 |
| 5- APA | 50 |
| 6- Resto du cœur | 200 |
| 7- Tennis club de Noirmoutier | 665 |
| 8– Triathlon Ile de Noirmoutier | 450 |
| 9- AVF | 100 |
| 10 – ADMR Sud Ile | 7869 |
| 11- Pas à Pas dansons | 100 |
| 12- Clic Coordage | 1781 |
| 13 – La Croix Rouge | 60 |
| 14- Les 4 Orientés | 50 |
| 15- ERHIN | 150 |

c) Etablissements scolaires

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux établissements scolaires, présentées comme suit :

| | |
|------------------------|------|
| 1- Collège Molière | 1064 |
| 2- Collège Les Sorbets | 1662 |

(sur la base de 46 € par enfant en France et 76 € par enfant à l'Etranger dans le cadre d'un voyage scolaire)

7) Subvention 2012 OGEC Saint Philbert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletins secrets par 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention, décide d'accorder une subvention de 14 000 € à l'école Saint Philbert de Noirmoutier en l'île, calculée au prorata des enfants de l'Epine présents dans l'établissement.

8) Participations 2012 :

a) ASLO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de prendre en charge le montant de la cotisation de l'association Sud Loire Océan pour la promotion du transport public (ASLO) s'élevant à 224.20 € pour l'année 2012.

9) Cotisations 2012 :

a) Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf et participations et Inventaire des zones humides/ Travaux de la Commission Locale de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de prendre en charge les montants suivants :

- * 157.23 € au titre de l'inventaire des zones humides,
- * 1310.54 € au titre de l'appel à cotisation année 2012 (fonctionnement de l'association),

* 730.63 € au titre de l'appel de participation – année 2012 (travaux de la Commission Locale de l'Eau/ le SAGE),

b) CAUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de prendre en charge la cotisation Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Vendée (CAUE) de 40 euros (correspondant à la tranche « communes de moins de 3500 habitants »).

10) Validation du règlement Cantine

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission du 20 mars 2012 et après avoir pris acte de la rectification opérée sur le règlement portant sur les mesures d'avertissements et de sanctions, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur de la Cantine, tel qu'il a été présenté, applicable à compter de sa notification aux parents et à la publication.**

11) Marché : déplacement du marché alimentaire

Après avoir pris connaissance de la proposition de déplacer le marché alimentaire sur la place de la Poste et compte tenu des travaux d'aménagement du centre-bourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 9 pour, 2 contre et 1 abstention, décide de regrouper le marché alimentaire sur la place de La Poste.**

III – Voirie

1) Conventions Sydev :

a) Remise à niveau n°2011-3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention du Sydev, pour les travaux neufs d'éclairage pour la remise à niveau 2011 n°3 pour une participation financière de 2 940 €.

b) Effacements : avenue de la Liberté (tranche 2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention du Sydev, pour les travaux d'effacements de réseaux dans l'avenue de la Liberté (tranche n°2) pour une participation financière de 154 956 €, précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif.

2) Validation des personnes retenues pour les lots du lotissement «Le Pré Haut»

Compte tenu du nouveau cahier des charges en date du 29/02/2012 applicable pour les lotissements communaux, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 pour et 1 abstention, décide de valider la liste des candidats qui ont retenus une option dans le lotissement « Le Pré Haut», présentée comme suit :**

| Lot n° | Nom | Prénom | Commune de Résidence | Superficie terrain (m ²) | Prix du terrain (en euros) | Possibilités COS (m ²) |
|--------|---------------------|------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| 1 | BOURY | Christine | L'Epine | 396 | 63 360 | 169.88 |
| 2 | MANDIN | Freddy | L'Epine | 377 | 60 320 | 161.73 |
| 3 | PENISSON | Nicolas | L'Epine | 387 | 61 920 | 166.02 |
| 4 | GUEDON ECHARDOUR | Carine Fabien | L'Epine | 387 | 61 920 | 166.02 |
| 5 | BOUHIER ROCHOIS | Katia Adam | Noirmoutier en l'île | 377 | 60 320 | 161.73 |
| 6 | SIMONIN | Clémence | L'Epine | 300 | 48 000 | 128.70 |
| 7 | VIAUD | Medhi | La Barre de | 300 | 48 000 | 128.70 |

| | | | | | | |
|----------------------|----------|-----------|---------|-----|---------|--------|
| | GENCE | Charlotte | Monts | | | |
| 8 | FOUASSON | Caroline | L'Epine | 301 | 48 160 | 129.12 |
| 9 | LANNAUD | Aurélien | L'Epine | 300 | 48 000 | 128.70 |
| Total TTC | | | | | 500 000 | |

3) Lotissements communaux : prise en charge des fondations spéciales

Après avoir pris connaissance des risques occasionnés sur certains terrains, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 pour et 2 abstentions, décide de prendre en compte les fondations spéciales occasionnés au lotissement «Le Pré Haut» en diminuant le coût du prix de vente du terrain et sur présentation d'un devis qui sera examiné par la commission d'urbanisme.**

IV - Urbanisme

1) Reprise de la délibération du 29/02/2012 approuvant le dossier de modification 1.7 du POS

Vu la délibération du 29/02/2012,

Vu les propositions de la commission communale :

- de supprimer le secteur du Gabion de la modification,
- de conserver le secteur des Cloudis (compte tenu qu'il s'agit d'une zone non humide, et située dans une zone urbanisée de moins de 50 m des habitations voisines),
- de conserver le secteur des Ormeaux,
- de modifier le règlement sur le fond et la forme et de développer l'argumentation du rapport de présentation,

Considérant que le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123.10 du code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré et voté par 11 pour et 1 contre, le Conseil Municipal :

- **décide d'annuler la délibération du 29/02/2012,**
- **décide d'approuver le dossier de modification 1.7 du P.O.S.**

2) Validation du dossier «Zones Humides »

Vu la délibération du 9/04/2010 décidant la réalisation d'un inventaire des zones humides de la commune suivant la méthode définie par la Commission Locale de L'Eau (CLE),

après avoir pris connaissance du dossier d'inventaire des zones humides réalisé par la chargée de mission à l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf sous la direction d'un groupe de pilotage présidé par M. le Maire,

considérant les différentes réunions organisées en Mairie le 6 juin 2011 et 11 juin 2011 dans le cadre de la consultation des épinerins pour recueillir, intégrer des éléments complémentaires, et remarques sur l'inventaire,

vu la réunion de validation de l'inventaire des zones humides du 13/07/2011,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le dossier d'inventaire des zones humides (compte rendu et atlas cartographie) tel qu'il a été présenté et est informé que l'inventaire des zones humides de la commune est transmis à la CLE pour une prise en considération de cet inventaire dans les futurs documents d'urbanisme.

3) PAPI 2012-2016 : validation des actions engageant la commune

Après avoir pris connaissance du courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 6 mars 2012 concernant les actions communales et le financement du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI 2012-2016),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider les actions communales inscrites dans le PAPI de l'île de Noirmoutier, approuve les financements correspondants (29 000 €).

V – Personnel Communal

1) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2012 et mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer, à partir du 1^{er} Mai 2012, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

2) Régime indemnitaire : mise en place de la Prime de Service et Rendement (PSR) et de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS)

Compte tenu de ces nouveaux textes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire des agents de la filière technique selon les conditions réglementaires en vigueur, en sachant que les attributions individuelles seront effectuées par arrêtés du Maire.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 1^{er} avril 2012, pour la filière technique la prime de service et de rendement (PSR) et l'indemnité spécifique de service (ISS).

VI - Questions Diverses

1) Travaux rénovation de la Mairie

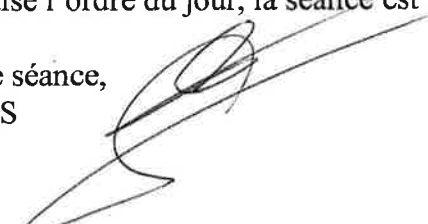
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu de consulter trois architectes pour lancer le dossier de maîtrise d'œuvre les travaux de voirie et que ces travaux bénéficient d'un accord de subvention au titre de la DETR d'un montant de 200 000 €.

2) Commerce Centre-bourg

Monsieur Robert BURGAUDEAU informe le Conseil qu'un commerçant du centre-bourg a sollicité financièrement et à titre privé l'entreprise Eurovia pour réaliser son parking clientèle sur sa propre parcelle.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire de séance,
Hervé GALLAIS



Le Maire,
Jean GAUTIER

